



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY DU CONCOURS EXTERNE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS -SESSION 2012-

Le concours d'Educateur de Jeunes Enfants a été organisé en 2005 et en 2012 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé le concours pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

Le concours externe d'Educateur de Jeunes Enfants

L'examen professionnel par le Centre de Gestion s'est déroulé selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 13 décembre 2011 :

Période d'inscription	30 janvier au 24 février 2012
Période de dépôt des dossiers	30 janvier au 2 mars
Epreuve écrite	26 septembre 2012
Jury d'admissibilité	8 novembre 2012
Résultats d'admissibilité	8 novembre 2012
Jury d'admission	29 novembre 2012
Résultats d'admission	29 novembre 2012

Conformément à l'article 10 de l'arrêté n° 2011-180, le jury était composé de six membres de chacun des collèges suivants (2 membres par collège) :

- Les élus (2 membres)
- Les personnalités qualifiées (2 membres)
- Les fonctionnaires territoriaux (2 membres)

1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants comparent les principales données des sessions 2008 et 2011 de l'examen professionnel d'Adjoint Technique de 1ère classe organisés le Centre de Gestion de la Martinique.

Centre de Gestion de la Martinique-session 2005-

Candidats admis à concourir	Candidats présents à l'épreuve écrite	Candidats admissibles	Présents à l'épreuve orale	Candidats admis
39	34	7	7	7

Centre de Gestion de la Martinique-session 2012-

Candidats admis à concourir	Candidats présents à l'épreuve écrite	Candidats admissibles	Présents à l'épreuve orale	Candidats admis
40	35	9	9	5

On peut noter que les sessions de 2005 et de 2012 comportent sensiblement le même nombre de candidats admis à concourir, cependant le nombre de candidats admis, pour la session 2012, est moins élevé.

☒ Le profil des candidats

Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

- ▶ L'âge :
 - les 36-45 ans sont la tranche d'âge la plus représentée (42,50 % des candidats),
 - les 46-55 ans qui représentent 27,50 % des candidats,
 - les 26-35 ans qui sont 17,50 % et
 - les moins de 26 ans est la tranche d'âge la moins représentée (12,50 %).
- ▶ Le sexe :

les femmes représentent 95 % des candidats admis à concourir.
- ▶ La situation professionnelle :
 - 45 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale ;
 - 30 % sont issus du secteur privé et
 - 25 % sont sans emploi.
- ▶ Le niveau d'études :
 - 2,50 % des candidats présentent un Bac+3 ou +5 ;
 - 62,50 % présentent un BAC+2 ;
 - 15 % un BAC+3 ;
 - 7,50 % disposent d'un Bac

- 10 % un CAP, BEP ou Brevet des Collèges.

► La Formation :

16 candidats ont été formés par le CNFPT.

Les points suivants ont été abordés au cours de cette formation : la présentation générale, le cadrage et la méthodologie.

Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

Des commissions d'équivalence qui ont pour mission de se prononcer sur les demandes émanant de candidats ne possédant pas l'un des titres ou diplômes réglementairement requis mais qui justifient de qualifications au moins équivalentes attestées :

Par tout autre diplôme ou titre sanctionnant une formation ou par toute attestation prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle d'études au moins équivalent à celui sanctionné par le diplôme requis.

Par l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, pendant une durée totale cumulée d'au moins trois ans à temps plein dans l'exercice d'une profession comparable par sa nature et son niveau à celle d'ingénieur, le candidat peut également demander à la commission l'autorisation de s'inscrire au concours.

2. L'épreuve écrite d'admissibilité

Les sujets des épreuves écrites figurent sur le site internet du Centre de Gestion de la Martinique (rubrique « concours et examens », « sujets »). Ils ne comportent pas d'indication de correction.

Concernant le déroulement de l'épreuve écrite, les candidats ont été convoqués au :

- Rectorat de Terreville, salle Emile Fidole (Schoelcher).

Cette épreuve a fait l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires. La correction des copies a mobilisé 2 correcteurs.

Sont autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

2.1. La nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve qui consiste en la rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois concerné, et notamment la déontologie de la profession (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Sur les 40 candidats admis à concourir, 35 candidats étaient présents à l'épreuve. Les absents représentent 12,5 % des candidats admis à concourir.

Par ailleurs, en 2005, on a pu noter le même pourcentage de candidats absents, 12,5 %.

2.2. La réunion du jury d'admissibilité

A l'issue de l'épreuve écrite, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve orale.

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite d'admissibilité n'ont révélé aucun incident particulier. Les correcteurs ont noté un niveau général faible. La qualité d'analyse et de réflexion (organisation d'un plan, des idées, ...), la pertinence de l'approche des candidats ainsi que leurs qualités rédactionnelles ont été jugées insuffisantes.

Le jury s'est réuni le 8 novembre 2012 au Centre de Gestion.

Compte tenu des résultats, le jury a déclaré admissibles 9 candidats à l'épreuve orale du concours externe d'éducateur de jeunes enfants, session 2012.

Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admissibles	Seuil d'admissibilité
15	35	9	10

3. L'épreuve d'admission

Les examinateurs ont jugé moyen la capacité d'analyse, la capacité de réflexion, la clarté des propos, la qualité de l'argumentaire ainsi que la capacité à faire face à des questions imprévues ou à une mise en situation.

Par ailleurs, la connaissance des missions du cadre d'emplois ainsi que la connaissance de l'environnement territorial ont été jugés insuffisamment voire moyen. Certains candidats n'ont pas pu présenter un projet pour leur structure.

De manière générale, les examinateurs ont noté un niveau moyen ou insuffisant à la prestation des candidats à l'épreuve d'admission.

3.1. La nature de l'épreuve

L'épreuve d'admission consiste en un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues aux membres du cadre d'emplois concerné permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat (durée : 20 minutes ; coefficient 2).

3.2. L'admission

Le jury s'est réuni le 29 novembre 2012 au Centre de Gestion.

Compte tenu des résultats, le jury a déclaré admis 5 candidats au concours d'Educateur de Jeunes Enfants, session 2012.

Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats admis	Seuil d'admission
15	35	9	5	10,33

Analyse et conclusion

Cette deuxième session du concours externe d'Educateur de Jeunes Enfants démontre que les candidats sont peu nombreux à se présenter.

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la réglementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respectée.